



INSTITUT NATIONAL  
DE L'INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE  
ET FORESTIÈRE

**Extrait des délibérations de la séance du comité technique d'établissement public  
de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)  
du 18 mars 2013**

**Point 6 - Projet de décret portant dérogation aux garanties minimales de durée du travail et de repos applicables à certaines catégories de personnel de l'Institut national de l'information géographique et forestière : pour avis.**

**Projet d'arrêté pris pour l'application du décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat en ce qui concerne certains personnels de l'Institut national de l'information géographique et forestière : pour avis.**

**LE PRESIDENT** informe qu'il n'y a aucune obligation réglementaire de consultation du comité technique d'établissement public de l'IGN sur ces projets de décret et d'arrêté mais qu'il a souhaité recueillir l'avis de ce comité avant de soumettre ces textes à l'avis du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de l'IGN. Ces textes seront ensuite présentés au comité technique ministériel, au conseil supérieur de la fonction publique et au conseil d'Etat avant signature par les ministres concernés.

**M. PRIN (DRH)** explique que ces projets de décret et d'arrêté prévoient la mise en place d'astreintes à l'IGN dans les cas suivants :

- pour les mécaniciens aéronautiques et les personnels navigants pour les alertes météorologiques,
- pour les opérations de vérification après le lancement en orbite de satellites,
- pour intervenir sur les systèmes informatiques en cas d'alarme,
- pour intervenir sur les sites surveillés par téléalarme,
- pour intervenir en cas de nécessité sur les appareils de mesure de mouvements de terrain ou de structures ou d'acquisition de données pour les réseaux géodésiques.

**La CFDT** signale que les projets de décret et d'arrêté doivent concerner tous les personnels de l'IGN, qu'ils proviennent de l'ex-Institut géographique national ou de l'ex-Inventaire forestier national.

**LE PRESIDENT** propose que les projets de décret et d'arrêté soient également mis à la signature du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt pour que tous les agents de l'IGN soient pris en compte.

Aucune autre remarque n'étant formulée par les représentants du personnel, **le PRESIDENT** met au vote les projets de décret et d'arrêté proposés, sous réserve de la modification de la liste des signataires.

**Résultat du vote sur le projet de décret :**

**POUR : 9 (5 CFDT, 3 CGT et FSU, 1 UNSA)**

Le comité technique émet un avis favorable au projet de décret à l'unanimité, sous réserve de la modification de la liste des signataires.

Résultat du vote sur le projet d'arrêté :

POUR : 9 (5 CFDT, 3 CGT et FSU, 1 UNSA)

Le comité technique émet un avis favorable au projet d'arrêté à l'unanimité, sous réserve de la modification de la liste des signataires.

Le Président,



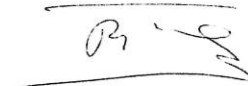
Pascal Berteaud

La secrétaire,



Christine Le Bourg

Le secrétaire adjoint,



Pierre Thomas